

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS

COMPTE-RENDU

Séance du lundi 14 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi quatorze juin à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Maison des associations de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice	23
Présents (puis 20 dès le III.1)	19
Votants (puis 22 dès le III.1)	21
Pouvoirs	2

Présents : Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **COQUARD** Jean-Michel, **ROCHETTE** Myriam, **SCHMITT** Dominique, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NAPOLY** Marie-Hélène, **NEYRA** Marc, **BESSON** François, **GAIGNEUX** Patricia, **DEPOND** Alexandra, **BELLOT** Laurence, **GUINARD** Thierry (arrivé au point III.1), **FUTIN** Fabrice, **PRIVOLT** Anne-Sophie, **GAUDIN** Frédéric, **GENEST** Christophe, **MILOT** Christine, **PACCOUD** Anaïs et **FONTAINE** Vincent

Pouvoirs : Frédéric BURDIN donne pouvoir à Dominique SCHMITT
Nathalie LOBERMAYER donne pouvoir à Laurence BELLOT

Secrétaire : Myriam ROCHETTE

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 17 mai 2021 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - AFFAIRES FONCIERES

➤ Déclarations d'intention d'aliéner

Quatre déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Bâti sur terrain propre	15 Allée des Dalots	M. RAITIERE et Mme DO	M. NOWAK et Mme GIACOMELLI	166 Chemin de Fontjards Morancé
Bâti sur terrain propre	80 Rue de l'Eglise	CONSORTS RATIGNIER	Mme BENHEMANI	70 Rue de l'Eglise Pommiers
Bâti sur terrain propre	286 Chemin de Gyre	RIGAL INVEST	Mme HUBIDOS	2 Bis Avenue d la Gare Albigny-sur-Saône
Non-bâti	Chemin du Neyra AP 27	M. et Mme André VERRET	M. et Mme Thomas Georges-André CREMIN	494 Montée de Chalier Pommiers

➤ **Droit de préférence des propriétés classées en nature de bois et forêts**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 331.24 du Code forestier dispose que « *En cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence. [...] Le vendeur est tenu de notifier au maire le prix et les conditions de la vente projetée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le maire dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification pour faire connaître au vendeur qu'il exerce le droit de préférence de la commune au prix et aux conditions indiqués.* »

Il indique que les propriétaires des parcelles cadastrées AW 63 et AW 110, de superficies respectives de 6 300 m² et 4 180 m² situées sur le Chemin du Leynard, ont fait part de leur intention de vendre ces terrains.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer quant à l'intérêt, pour la Commune, de faire usage de ce droit de préférence.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire usage de son droit de préférence dans le cadre de la vente des deux parcelles susmentionnées et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents de procédure relatifs à cette affaire.

III – AFFAIRES FINANCIERES

➤ **Attribution des subventions aux associations**

Monsieur Dominique Schmitt rappelle qu'une enveloppe de 20 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2021 au titre des subventions annuelles. Il précise que l'axe de soutien de la collectivité est notamment centré sur une aide financière allouée forfaitairement aux jeunes scolarisés sur des cursus de qualifications professionnelles infra bac (montant unitaire fixé par analogie au montant d'aide sollicité par la Chambre des métiers du Rhône).

Arrivée de Thierry Guinard

Il est proposé de retenir les enveloppes suivantes :

Bénéficiaires	Enveloppes proposées
Coopérative scolaire	800.00
Chambre des métiers du Rhône	124.00
MFR des 4 Vallées	248.00
MFR de la Petite Gonthière	124.00
Sous-total Écoles	1296.00
Comité de Fleurissement	6 000.00
Bibliothèque de Pommiers	400.00
Sous-total Associations communales	6 400.00
Jeunesse Ansoise	200.00
Clique de Gleizé	150.00
Souvenir Français	100.00

Sous-total Associations locales	450.00
TOTAL	8 146.00

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer et précise que, le vote des subventions se faisant par association, il conviendra que les conseillers se retirent de l'Assemblée lors du vote de la subvention correspondant à l'association dont ils sont membres. Dans le cas présent, Monsieur Jean-Claude Demay, administrateur du Comité de Fleurissement, ne prend pas part au vote de la subvention allouée au Comité de Fleurissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'accorder les subventions au titre de l'année 2021 selon la répartition exposée ci-dessus.

➤ **Revalorisation des tarifs d'occupation des salles communales**

Monsieur Dominique Schmitt précise que plusieurs acteurs sont amenés à occuper les Salles communales. Il peut s'agir d'activités associatives, d'évènements privés ou d'activités à but lucratif organisées par des entreprises.

Il propose au Conseil de redéfinir les conditions financières de mise à disposition des Salles communales de la façon suivante :

- Demi-journée de location de la Salle des Fêtes : 40.00 €*
- Forfait nettoyage des locaux par location : 40.00 €*
- Forfait location de la Salle des Fêtes : 40.00 €*
- Forfait location de la Salle des Fêtes : 40.00 €*

**sauf associations communales*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés figurant ci-dessus.

➤ **Participation au financement de la consultation pour la mutuelle intercommunale**

Monsieur Dominique Schmitt indique que la Commission sociale de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées coordonne une démarche partagée de mutuelle intercommunale à destination des administrés du territoire. Dans le cadre de l'appel à projets qui permettra de choisir le nouveau prestataire en 2021, 27 communes ont fait part de leur souhait de faire bénéficier à leurs habitants des contrats qui seront négociés avec le nouveau prestataire, et ce pour une durée de trois ans

Pour répondre aux exigences administratives de cet appel à projets, il a été proposé que les élus puissent s'appuyer sur les documents réalisés lors de la précédente consultation et ainsi s'affranchir des coûts de prestation d'un juriste. Néanmoins, des frais inhérents à la publication de l'appel à projets et à la rédaction du cahier des charges et des synthèses d'analyse des offres seront engagés. Un agent de la Commune de Anse pourra être mis à disposition dans le cadre de cette démarche. Il convient donc de pouvoir dédommager la Commune de Anse au titre de cette mise à disposition.

Il a été convenu qu'un forfait de 100 euros par Commune serait suffisant pour couvrir les frais administratifs.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de participer au projet de mutuelle intercommunale et d'adhérer à la démarche et aux conditions financières décrites précédemment.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à la démarche, de participer aux frais de mise en place de la mutuelle intercommunale dont le coût s'élève à 100 € TTC et de régler cette somme à la Commune de Anse.

IV – SECURITE

➤ Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Madame Marie-Hélène Napoly, responsable de la Commission Sécurité, rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document visant à identifier les risques naturels et technologiques par lesquels la Commune est concernée et à déterminer les mesures immédiates de sécurité et de protection à mettre en œuvre en cas de survenance des risques identifiés, ainsi que les moyens matériels et humains mobilisables pour participer aux opérations déclenchées. Il découle notamment du Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) qui recense, pour chaque commune, les risques présents et leur intensité. Ce document est établi et mis à jour par les services de la Préfecture du Rhône tous les cinq ans.

Le PCS de Pommiers a été adopté en 2007, actualisé en 2014, et doit être actualisé de nouveau suite à l'adoption, en 2019, du nouveau DDRM actuellement en vigueur.

Madame Marie-Hélène Napoly présente le projet de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les mises à jour du Plan Communal de Sauvegarde et du document d'information communal sur les risques majeurs et autorise Monsieur le Maire à prendre acte de cette mise à jour par un arrêté municipal.

V – TRAVAUX

➤ Point sur les travaux en cours

- Bâtiments

Monsieur Jean-Claude Demay informe le Conseil des difficultés de recrutement des entreprises pour les différents programmes de travaux, notamment pour le réaménagement intérieur du Marché couvert de Trézette, en raison des problèmes d'approvisionnement en matières premières.

Il précise que la rénovation des deux bureaux du rez-de-chaussée de la Mairie est en cours d'achèvement.

- Voirie

Monsieur Jean-Michel Coquard indique qu'une réunion a eu lieu avec les services de la Communauté de Communes pour chiffrer les réfections de voiries demandées pour l'autonome 2021.

Il précise ensuite que la consultation des entreprises pour les travaux de la Rue de l'Eglise se déroulera jusqu'à la fin du mois de juin. Les travaux devront être réalisés au mois de septembre 2021, après

finalisation des travaux sur le réseau d'assainissement. Les riverains de la Rue de l'Eglise seront rencontrés demain dans le cadre de ce projet.

Une réunion a été organisée avec l'entreprise SERVICAD concernant les modes de déplacement doux. Un schéma d'ensemble des voies aménageables sera réalisé.

- Réseau d'éclairage public

Monsieur Fabrice Futin indique que, suite aux opérations d'enfouissement du Chemin de Saint-Jean, les mats supports toujours présents sur place devront être prochainement retirés.

Un projet de reprise du réseau d'éclairage bordant la route départementale (RD 70) est actuellement à l'étude pour optimiser les installations.

VI – URBANISME

➤ Point sur les dossiers en cours

	PC	DP	CUa	CUb	Rens. notaires	DAACT	DOC	Attest. non recours	Certif. adressage	Arrêté alignement
Quantité	0	14	5	0	20	2	1	0	2	0

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

➤ Activité des commissions

- Affaires scolaires

Madame Myriam Rochette indique que l'intégration d'une classe de l'IME dans les locaux de l'Ecole de Pommiers se fera de façon progressive à l'horizon du mois de janvier 2022. Le prochain Conseil d'Ecole aura lieu ce mardi 15 juin.

Plusieurs actions pédagogiques visant à réduire les déchets alimentaires ont été mises en place à la cantine, notamment un questionnaire pour comprendre les raisons de la production de ces déchets.

Madame Christine Milot précise que les enfants du Conseil municipal de Jeunes ont participé à un regroupement des CMJ (12 communes) à la fin du mois de mai. Une vente de gâteaux est organisée ce samedi 19 juin par le CMJ ; les profits seront reversés aux Restos du Cœur.

- Urbanisme

Madame Béatrice Pierquin précise que les membres de la commission ont été à la rencontre d'autres communes ayant réalisé, en partenariat avec le CAUE, des projets similaires à celui envisagé dans le cadre du Pole Agora.

Elle fait ensuite état des difficultés rencontrées pour faire cohabiter les exigences du PCAET avec les projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures et les avis négatifs rendus par les Architectes des Bâtiments de France.

- Culture

Madame Béatrice Pierquin indique que la fresque dernièrement réalisée sur le mur de la Maison des Associations sera ensuite protégée pour éviter les tags et autres dégradations. Elle adresse ses remerciements à toutes les personnes ayant participé à ce projet.

- Communication

Monsieur Dominique Schmitt précise que la commission prépare actuellement le Pommiers infos n° 67 qui sera distribué le week-end des 10 et 11 juillet.

- Economie

Madame Marie-Hélène Napoly rappelle que la commission travaille au renouvellement de la signalétique de Trézette.

- Développement durable et participation citoyenne

Monsieur Marc Neyra indique que la commission étudie la possibilité de mettre en place un Conseil des aînés.

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Installation d'une antenne de Muzikadem sur la Commune**

Madame Béatrice Pierquin précise que l'association Muzikadem, l'une des écoles de musique de Villefranche-sur-Saône comptant 28 habitants de Pommiers, souhaite développer une antenne sur la Commune. Le principe de cette association est de combiner l'apprentissage d'un instrument et le jeu de la musique en groupe. Il sera envisagé, dans l'immédiat, de leur proposer de s'installer dans les locaux du Presbytère.

➤ **Tirage au sort de la liste des jurés d'assise**

Monsieur le Maire précise que la liste des jurés d'assise au titre de l'année 2021 doit être dressée par tirage au sort à partir de la liste électorale.

Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort, qui désigne les personnes suivantes :

BEROUJON Baptiste
BRIEZ Kevin
MARTIRE Oriane
PINTO David
DESGRANGES Pascal
PAILLOUX Gaele

➤ **Marché nocturne**

Le marché nocturne aura lieu le vendredi 27 août 2021.

➤ **Sécheresse de l'été 2020**

Pommiers ne figure pas dans la liste des communes pour lesquelles l'état de catastrophe naturel a été reconnu par l'arrêté ministériel du 18 mai dernier au titre de l'épisode de sécheresse de l'été 2020.

➤ **Fête de la musique**

Après présentation du projet et analyse des risques inhérents à l'organisation de cet évènement, le Conseil envisage d'annuler la manifestation pour cette année. La décision sera prise dans les 24h.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 19 juillet à 20h30 à la Maison des associations

Fin du Conseil : 23h45